



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

10 AVR 2024



ID : 033-213301435-20240408-2024_033-DE

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Délibération n° 2024-033

Lundi 08 avril 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt sept mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

**DECISION PORTANT LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE
DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE LA TRANCHE N°1 DE LA
RESTAURATION DU CHÂTEAU DES 4 FILS AYMON**

Vu la Commission Finances du 01 février 2024 ;

Vu la commission d'appel d'offres du 5 mars 2024 ;

Vu l'avant projet définitif de la Maîtrise d'œuvre

Vu le courrier de la DRAC en date du 09 mars 2023 sur le projet de restauration des vestiges du château des 4 Fils Aymon,

Vu le caractère d'urgence de mettre en sécurité le site,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Sur l'exercice budgétaire 2024, la commission Finances à flécher une dépense d'investissement pour la réalisation de la tranche n°1 des travaux de sécurisation et de remise en état du Château des 4 Fils Aymon consistant au traitement des éléments les plus instables de la structure de l'édifice au niveau de la tour Sud et de l'arche qui enjambe la route.

Ces travaux doivent faire l'objet d'un marché à procédure adaptée étant supérieurs à 90 000,00€ mais inférieurs aux seuils européens. Cette procédure adaptée est une procédure par laquelle l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché, dans le respect des principes de la commande publique.

Cette première tranche concerne uniquement des travaux de maçonnerie qui feront donc l'objet d'un lot unique. N'ayant pas de co-activité sur le site, un coordinateur SPS n'est pas nécessaire pour la réalisation de la tranche numéro 1.

Afin de pouvoir lancer cette consultation, il convient d'admettre les éléments essentiels de cette dernière qui seront intégrés au règlement de la consultation.

En effet, lors du lancement de la consultation le marché devra comporter les éléments suivants :

- Dossier de candidature complet mentionnant les capacités techniques et financières adaptées à la réalisation du chantier,
- Un planning prévisionnel de la réalisation des études et travaux avec phasage complet et des solutions mise en place pour limiter l'impact pour les administrés limitrophes au chantier, à la circulation et à la protection de l'environnement,
- Une offre de prix comportant l'offre de base au regard du DPGF ajustée au besoin, par des propositions techniques de l'entreprise permettant de répondre aux exigences du cahier des charges avec des plus ou moins-values sur les travaux demandés, (Variantes acceptées mais non obligatoire)
- Une invitation à négocier sur la partie financière et technique.

Les critères de la consultation sont les suivants :

Critère 1 - Valeur technique		55,00%
• Sous Critère 1 - Critère Méthodologie de mise en œuvre / planning global avec phasage		
• Sous-Critère 2 - matériel, outillage et moyens de prévention et de sécurité spécifiques		
• Sous-Critère 3- organigramme fonctionnel de l'équipe avec les missions spécifiques de chacun		
• Sous-Critère 4- nombre de personnes affectées aux études et aux travaux		
• Sous-Critère 5- contrainte du site, d'accès et maintien des liaisons durant la durée des travaux		
• Sous-Critère 6 – Référence dans la restauration de patrimoine		
• Sous-Critère 7- moyens mis en œuvre en matière de protection de l'environnement		
• Sous-Critère 8- Visite du site		
Critère 2 - Critère Prix		45,00%
Total Critères		100,00%

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** du lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux correspondant à la tranche n°1 de la mise en sécurité et de la remise en état du Château des 4 Fils Aymon,
- **ADOpte** les critères de la consultation pour lancer le marché,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour établir l'ensemble des documents de la consultation dans le respect des éléments indiqués dans la présente délibération,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE